

Délibération n°2019-01-07c1bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 2.1

Annule et remplace n°2019-01-07c1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla-Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

<b>Christophe Arfeuillère</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc
<b>Robert Bredèche</b>	à	Philippe Roche	<b>Danielle Coulaud</b>	à	Jean Stöhr
<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Valade
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jeannine Vivier	<b>Bernard Maupomé</b>	à	Serge Guillaume
<b>Christiane Monteil</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Laurence Boyer	<b>Catherine Lartigaut</b>	à	André Alanore
<b>Christine Rougerie</b>	à	Joël Pradel			

- Élus représentés par leur suppléant :

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Demande de subvention au titre de la DETR 2019

– priorité n°2a –

### Acquisition foncière stratégique pour l'implantation pour l'aire d'accueil des gens du voyage

#### Annule et remplace n°2019-01-07c1

Le président explique qu'il est proposé l'achat d'une parcelle complémentaire attenante à celle achetée pour construire l'aire d'accueil des gens du voyage pour réaliser des économies d'échelle par l'élargissement de l'espace. Cela doit permettre la réduction des coûts de construction de la voirie, des réseaux d'assainissement et des fluides (eau et électrique).

L'enjeu est d'offrir les conditions favorables à l'aménagement de l'aire d'accueil par une sécurisation de l'aire en dédiant l'espace aux usagers et éviter toutes installations avoisinantes d'entreprises.

Cette parcelle ZS 198 attenante dont la superficie est de 5 864 m<sup>2</sup>, appartient à la société « Cadran l'Empereur d'Ussel ».

Un accord de principe pour la vente de la parcelle ZS 198(2) avec le marché au cadran a été formulé à un montant de 6 € HT le m<sup>2</sup> soit 35 214 € H.T.

<u>Financement</u>	Montant HT de la subvention	Taux
DETR	14 085,60 €	40%
participation du demandeur : autofinancement	21 128,40 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>35 214,00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un terrain complémentaire pour implanter le projet d'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 35 214€ HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « acquisition foncière », au taux de 40 % soit une subvention sollicitée de 14 085,60 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

